CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Waxoyl AG
Mühlemattstrasse 24
CH-4104 Oberwil BL
Suisse
www.waxoyl.com

Septembre 2026 – V07

Préambule

Waxoyl AG est une entreprise familiale suisse qui fournit des produits d'entretien et de protection contre la corrosion de haute qualité à des clients automobiles et industriels du monde entier. Ses produits préservent durablement la valeur des véhicules, des machines, des bateaux ou des constructions. Waxoyl AG accorde une grande importance à la qualité et, en tant que partenaire fiable, veille à la satisfaction maximale de ses clients.

1. Domaine d'application

Les présentes CGV s'appliquent à tous les contrats conclus entre Waxoyl AG et ses clientes ou clients (ci-après le « client »), sauf convention contraire écrite. Des conditions divergentes ou complémentaires du client ne font partie intégrante du contrat que si Waxoyl AG les a expressément acceptées par écrit.

2. Réalisation du contrat

Les offres de Waxoyl AG sont sans engagement. Un contrat n'est conclu qu'avec la confirmation écrite de la commande par Waxoyl AG.

3. Prix et conditions de paiement

Les prix sont convenus dans un accord séparé entre Waxoyl AG et le client. Waxoyl AG se réserve le droit d'adapter les listes de prix à tout moment.

Sauf accord contraire, les prix pour les clients en Suisse s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée et éventuelle taxe sur les COV en sus.

Pour les clients en dehors de la Suisse, les prix s'entendent soit en euros (EUR), soit en dollars américains (USD), plus une éventuelle taxe sur la valeur ajoutée. La monnaie en vigueur est indiquée sur la liste des prix.

Sauf accord contraire, les factures doivent être réglées dans les 30 jours. En cas de retard de paiement, Waxoyl se réserve le droit de facturer des frais de rappel ainsi qu'un intérêt de retard de 5%. Tant que les produits livrés n'ont pas été payés, ils restent la propriété de Waxoyl AG.

4. Durée du contrat et résiliation

Dans la mesure où un contrat-cadre a été conclu entre Waxoyl AG et le client, la durée du contrat et le délai de résiliation sont régis par les accords y afférents. Pour les prestations récurrentes (livraisons), le délai de résiliation est généralement de 3 mois, pour la fin d'un mois. La résiliation doit se faire par écrit. Waxoyl AG se réserve le droit de considérer le contrat comme résilié sans mise en demeure préalable en cas de faillite, d'insolvabilité notoire ou de reprise de l'autre partie contractante.

5. Conditions de livraison

La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le client. Les frais de livraison sont à la charge du client. Les Incoterms 2020 s'appliquent à toutes les livraisons. Sauf accord contraire, la livraison s'effectue conformément à l'Incoterm EXW, Oberwil BL pour les livraisons à des adresses de livraison suisses et EXW, Lörrach, Allemagne pour toutes les autres adresses de livraison. La remise de la marchandise et le risque sont transférés au client conformément à la réglementation Incoterm convenue. Les conditions de livraison en vigueur sont mentionnées sur la facture. Les délais de livraison sont sans engagement, sauf s'il en a été expressément convenu autrement par écrit.

6. Garantie

Le client est tenu de vérifier immédiatement les produits et de signaler par écrit à Waxoyl AG les éventuels défauts dans un délai de 6 jours à compter de la réception. En

cas de réclamation justifiée, Waxoyl AG a le droit de choisir entre livrer une marchandise sans défaut (livraison de remplacement), accorder une déduction sur le prix d'achat (réduction) ou rembourser le prix. Dans tous les cas, la garantie est de 2 ans maximum à compter de la date de livraison. Par ailleurs, dans la mesure où la loi le permet, Waxoyl AG exclut toute autre garantie.

7. Garantie spéciale pour les consommateurs finaux

Waxoyl AG accorde au consommateur une garantie limitée dans le temps sur des produits sélectionnés, à condition qu'ils soient utilisés ou traités de manière professionnelle par un partenaire autorisé, conformément à leur mode d'emploi. La garantie entre en vigueur lors de l'utilisation du produit par un partenaire autorisé et est justifiée auprès du consommateur par une preuve d'achat et/ou la carte de garantie tamponnée par le partenaire autorisé. Les conditions de garantie détaillées à ce sujet sont jointes aux produits concernés ou sont accompagnées d'un lien Internet vers le texte de destination.

Les produits destinés aux véhicules neufs diffèrent des produits destinés aux véhicules d'occasion, car la préparation des véhicules comprend différentes étapes et la durée de la garantie est différente. Les véhicules neufs doivent être traités avant d'être remis à l'utilisateur final ou au plus tard 30 jours après la première mise en circulation.

Les produits qui incluent une garantie pour l'utilisateur final sont confectionnés pour un traitement/une utilisation unique. Si de tels produits sont néanmoins utilisés plusieurs fois, il n'en résulte aucun droit à des garanties supplémentaires; en d'autres termes, Waxoyl AG n'accorde qu'une seule garantie par produit.

La prestation de garantie en cas de réclamation justifiée comprend un traitement ultérieur ou une remise en état gratuite. Dans un tel cas, le partenaire autorisé s'engage à effectuer le travail pour un tel traitement ultérieur ou une remise en état unique en faveur du consommateur. Waxoyl AG met gratuitement à la disposition du partenaire autorisé les produits nécessaires à cet effet et soutient le partenaire pour les questions techniques.

Les conditions de garantie détaillées figurent sur les cartes de garantie / liens Internet correspondants. Par ailleurs, Waxoyl AG exclut toute autre garantie dans la mesure où la loi le permet.

8. Responsabilité

Les profits et les risques sont transférés au client au moment de la remise de l'objet pour le transport. Waxoyl AG exclut toute responsabilité dans la mesure où la loi le permet.

9. Droits de distribution

Les droits de distribution sont généralement convenus dans le cadre de contrats de distribution distincts. Sauf accord contraire, les conditions suivantes s'appliquent: Waxoyl AG accorde au client des droits de revente pour les produits sans droit à l'exclusivité en ce qui concerne le territoire de vente ou les produits. Le client s'abstient de commercialiser des produits qui sont similaires ou fonctionnellement identiques aux produits Waxoyl avec garantie du client final.

Le client reconnaît la propriété exclusive de Waxoyl AG sur la marque Waxoyl® ainsi que sur tous les logos et emblèmes en rapport avec ses produits et s'engage à ne rien faire ou permettre qui puisse porter atteinte à ces droits de quelque manière que ce soit. Le client ne peut vendre les produits que sous la marque Waxoyl®, il n'est pas autorisé à vendre les produits sous un autre nom/désignation, ni à réassortir les produits. Le client n'est pas non plus autorisé à fabriquer ou à faire le commerce d'autres objets portant la marque Waxoyl®.

10. Confidentialité

Le partenaire contractuel n'a pas le droit de transmettre ou de publier lui-même ou par l'intermédiaire de tiers des informations confidentielles appartenant à Waxoyl AG, ni de faire usage de telles informations confidentielles, sauf si cela est nécessaire pour protéger les intérêts de Waxoyl AG. Cette obligation de stricte confidentialité reste en vigueur jusqu'à ce que ces informations ne soient plus secrètes ou confidentielles, mais soient devenues de notoriété publique.

11. Protection des données

Les deux parties contractantes s'engagent à respecter les lois en vigueur et applicables en matière de protection des données. Les dispositions de la déclaration de protection des données de Waxoyl AG, disponible sur https://waxoyl.com/fr/protection-des-donnees/, s'appliquent par ailleurs.

12. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent caduques, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide.

13. Réserve de l'écrit

Les modifications et compléments apportés aux présentes CGV requièrent la forme écrite. Cela vaut également pour une modification de cette clause de forme écrite.

14. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable. Le tribunal compétent est celui de Bâle, Suisse.